Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260417-2026_04_04-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **17 avril 2026**
18 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT, Vincent LE PROVOST

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 09 avril 2026

2026-04-04 TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026.

Il rappelle que le taux de la Taxe Foncière (bâti), est composé dorénavant de la part du Département et de celle de la commune, et que les communes peuvent de nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui ne s'applique désormais que pour les résidences secondaires (THRS) et éventuellement sur les logements vacants (THLV) si une délibération de la commune a été prise en ce sens, ce qui n'est pas le cas à Saint-Gilles-Pligeaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de maintenir les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur application dès cette année.

- **Taxe foncière (bâti) : 41,11 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 66,96 %**
- **Taxe d'habitation : 15.36 %**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le maire
Gildas GUYADER